

Rapport thématique sur les zones protégées du Maroc

Veillez fournir les précisions suivantes sur l'origine de ce rapport.

Partie contractante	Maroc
Correspondant national	
<i>nom complet de l'organisme :</i>	Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Eau et de l'Environnement Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement
nom et titre du responsable à contacter :	Jaâfar BOULEJIOUCH Chef de la Division des Projets Pilotes et des Etudes d'Impact
<i>adresse postale :</i>	36, Avenue Al Abtal, Agdal-Rabat. BP. 8970
<i>téléphone :</i>	+212 37 77 26 33/34/35
<i>Télécopie :</i>	+212 37 77 08 75
<i>Courriel :</i>	sg@minenv.gov.ma dpe@minenv.gov.ma
Responsable à contacter pour le rapport national (s'il est différent)	
nom et titre du responsable à contacter :	Mostafa MADBOUHI et Hassan FALAKI
<i>adresse postale :</i>	36, Avenue Al Abtal, Agdal-Rabat. BP. 8970
<i>téléphone :</i>	+212 37 77 26 33/34/35
<i>Télécopie :</i>	+212 37 77 08 75
<i>Courriel :</i>	mosenviro@hotmail.com hassanfalaki@yahoo.com
Soumission	
<i>signature de la personne chargée de soumettre le rapport national :</i>	
<i>date de soumission :</i>	Mars 2003

veuillez fournir des informations succinctes sur le processus d'établissement de ce rapport, notamment sur les types de parties prenantes qui y ont participé activement et sur la documentation qui a servi de base au rapport

Ce rapport a été élaboré par le Secrétariat chargé de l'Environnement en collaboration avec tous les départements ministériels, les institutions, les universitaires et les associations non gouvernementales (Comité National sur la Biodiversité).

Les documents de base qui ont servi à l'élaboration de ce rapport sont essentiellement l'Etude Nationale sur les Aires Protégées, l'Etude Nationale sur la Biodiversité, la Stratégie et le Plan d'action National sur la Biodiversité, etc.

Départements de :

- Environnement;
- Eaux et Forêts
- Agriculture
- Pêches Maritimes
- Enseignement Supérieur
- Education Nationale
- Eau
- Affaires culturelles
- Intérieur
- Tourisme
- Affaires Etrangères et de la Coopération

Instituts de recherches :

- Institut Scientifique
- Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II
- Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs
- Centre National de Recherche Forestière
- Institut National de Recherche Halieutique
- Centre National de Coordination de la Recherche Scientifique
- Institut National de Recherches Agronomiques

Organisations Non Gouvernementales :

- SPANA
- AMAB
- GREPOM
- ASMAPE

Zones protégées

Systeme de zones protégées

1. Quelle est la priorité relative accordée à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un système national de zones protégées dans le contexte d'autres obligations découlant de la convention et des décisions de la conférence des parties ?			
a) haute	x	b) moyenne	c) basse
2. Existe-t-il un processus de planification systématique pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'un système national de zones protégées ?			
a) non			
b) son élaboration commence à peine			
c) son élaboration est bien avancée			
d) oui (veuillez fournir des copies de documents pertinents décrivant le processus)			Voir annexe 1
3. Existe-t-il une évaluation de la mesure dans laquelle le réseau existant de zones protégées englobe toutes les zones considérées comme importantes pour la conservation de la diversité biologique ?			
a) non			
b) une évaluation est prévue			
c) une évaluation est en cours			
d) oui (veuillez fournir des copies des évaluations exécutées)			Voir annexe 2

Cadre réglementaire

4. Un cadre de politique générale et/ou une loi d'habilitation sont-ils en place pour l'établissement et la gestion de zones protégées ?	
a) non	
b) leur élaboration commence à peine	
c) leur élaboration est bien avancée	
d) oui (veuillez fournir des copies des documents pertinents)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le Dahir du 11 septembre 1934 sur la création des Parcs Nationaux (Voir annexe 3). ✓ Un projet de loi sur les Aires protégées et en cours d'élaboration. ✓ Arrêté du 18.12.1929 réglementant l'utilisation pour les fêtes et les cérémonies, des parcs et jardins de l'Etat. ✓ Arrêté du 26.9.1934 fixant la procédure à suivre en vue de la création des parcs nationaux. ✓ Arrêté viziriel du 17.12.1949 ordonnant une enquête de commodo et incommodo concernant la création du parc national de Tazekka. ✓ Arrêté viziriel du 25.7.1951 créant un périmètre de protection à l'intérieur du parc national de Tazekka. ✓ Arrêté du 1.3.1973 fixant la modalité de l'organisation intérieure du parc zoologique national de Rabat. ✓ Arrêté du 6.3.1978 créant une réserve permanente

Rapport thématique sur les zones protégées du Maroc

	<p>Zerga ».</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Décret du 8.8.1991 portant création du parc national de Sous-Massa. ✓ Décret du 30.10.1991 ordonnant une enquête de commodo et incommodo en vue de la création du parc national d'origine dans les territoires des provinces d'Ouarzazate et de Tata. ✓ Décret du 22.5.1992 portant ouverture d'enquête de commodo et incommodo concernant la création du parc national d'El Hoceima. ✓ Décret du 11.3.1994 portant création du parc national d'Iriqui. ✓ Décret du 28.1.1998 portant réglementation générale du parc national du Sous-Massa et organisant son aménagement et sa gestion.
<p>5. Des lignes directrices, critères et objectifs ont-ils été adoptés à l'appui de la sélection, de l'établissement et de la gestion de zones protégées ?</p>	
a) non	
b) leur élaboration commence à peine	
c) leur élaboration est bien avancée	
d) oui (veuillez fournir des copies des lignes directrices, critères et objectifs)	Voir annexe 4.
<p>6. Recourt-on, dans la gestion des zones protégées, à des mesures d'incitation, par exemple, à des droits d'entrées pour les visiteurs des parcs ou à des arrangements pour le partage des avantages avec les communautés adjacentes et autres parties prenantes concernées ?</p>	
a) non	
b) oui, des mesures d'incitation ont été mises en oeuvre pour certaines zones protégées (veuillez donner quelques exemples)	x
c) oui, des mesures d'incitation ont été mises en oeuvre pour toutes les zones protégées (veuillez donner quelques exemples)	

Approche de la gestion

<p>7. Les principales menaces pesant sur les zones protégées et la diversité biologique qu'elles recèlent ont-elles été évaluées de manière à permettre de mettre en place des programmes pour parer à ces menaces et à leurs effets et pour influencer sur les principaux moteurs ?</p>	
a) non	
b) une évaluation est prévue	
c) une évaluation est en cours	
d) oui, une évaluation a été exécutée	
e) des programmes et politiques destinés à parer à ces menaces sont en place (veuillez fournir des informations de base sur les menaces et les mesures prises)	x

Rapport thématique sur les zones protégées du Maroc

8. Les zones protégées sont-elles établies et gérées dans le cadre de la région dans laquelle elles se trouvent, compte tenu d'autres stratégies sectorielles et de leur contribution à celles-ci ?	
a) non	
b) oui, dans certaines zones	x
c) oui, dans toutes les zones (veuillez fournir des précisions)	
9. Les zones protégées sont-elles de diverses natures, répondant à différents objectifs de gestion et/ou fonctionnant conformément à différents régimes de gestion ?	
a) non, la plupart des zones répondent à des objectifs similaires et sont soumises à des régimes de gestion similaires	
b) de nombreuses zones ont des objectifs/régimes de gestion similaires, mais il y a également des exceptions	
c) oui, les zones protégées sont de diverses natures (veuillez donner des précisions)	Les zones actuellement protégées et celles proposées sont effectivement de diverses natures sur les plans biogéographique, bioclimatique, écologique, faunistique, floristique, socio-économique, etc. Naturellement, leur création répond à des objectifs variés et leur gestion doivent tenir compte des particularités et spécificités de chaque zone.
10. Les parties prenantes participent-elles dans une large mesure à l'établissement et à la gestion des zones protégées ?	
a) non	
b) pour certaines, mais pas pour toutes les zones protégées	
c) oui, toujours (veuillez donner des précisions sur l'expérience acquise)	x
11. Existe-t-il dans votre pays des zones protégées établies et gérées par des organismes non gouvernementaux, des groupes de citoyens, le secteur privé et des particuliers et sont-elles formellement reconnues ?	
a) non, il n'en existe pas	
b) oui, il en existe mais elles ne sont pas formellement reconnues	
c) oui, il en existe et elles sont formellement reconnues (veuillez fournir des informations supplémentaires)	La Réserve de Sidi Boughaba (Site Ramsar) gérée par l'Association SPANA (Société de protection des animaux et de la nature).

Ressources disponibles

12. Les ressources humaines, institutionnelles et financières suffisent-elles pour la pleine mise en oeuvre du réseau de zones protégées, y compris pour la gestion des différentes zones protégées ?	
a) non, elles sont très restrictives (veuillez fournir des informations de base sur les besoins et les lacunes)	
b) non, elles sont restrictives (veuillez fournir des informations de base sur les besoins et les lacunes)	x
c) les ressources disponibles sont adéquates (veuillez fournir des informations de base sur les besoins et les lacunes)	
d) oui, de bonnes ressources sont disponibles	
13. Votre pays a-t-il demandé/reçu une aide financière du fonds pour l'environnement mondial ou d'autres sources internationales pour l'établissement/la gestion des zones protégées ?	
a) non	
b) un financement a été demandé mais n'a pas été reçu	
c) un financement est demandé actuellement	
d) oui , un financement a été reçu (veuillez fournir des copies des documents pertinents) (Annexe 5)	

Evaluation

14. Les contraintes relatives à la mise en oeuvre et à la gestion d'un système adéquat de zones protégées ont-elles été évaluées afin que des mesures puissent être prises pour remédier à ces contraintes ?	
a) non	
b) oui, les contraintes ont été évaluées (veuillez fournir des informations supplémentaires)	Oui, un projet de loi sur les aires protégées est en cours d'élaboration. Ledit projet prévoit un nouveau système de mise en oeuvre et de gestion des zones protégées.
c) oui des mesures concernant ces contraintes sont en place (veuillez fournir des informations supplémentaires)	
15. Un programme est-il en place ou en cours d'élaboration en vue d'évaluer régulièrement l'efficacité de la gestion des zones protégées et de prendre des mesures sur la base de ces informations ?	
a) non	x
b) oui, un programme est en cours d'élaboration (veuillez fournir des informations supplémentaires)	
c) oui, un programme est en place (veuillez fournir des informations supplémentaires)	

Rapport thématique sur les zones protégées du Maroc

16. Une évaluation de la valeur des avantages et des services tangibles et intangibles fournis par les zones protégées a-t-elle été faite ?	
a) non	
b) une évaluation est prévue	
c) une évaluation est en cours	
d) oui, une évaluation a été faite (veuillez fournir des informations supplémentaires)	Ce genre d'évaluation figure dans les plans de gestion des Parcs Nationaux. Un projet de loi sur les aires protégées est en cours d'élaboration. Le projet prévoit un nouveau système de mise en œuvre et de gestion des zones protégées.

Coopération régionale et internationale

17. Votre pays collabore-t-il ou communique-t-il avec les pays voisins pour l'établissement et/ou la gestion de zones protégées transfrontalières ?	
a) non	x
b) oui, (veuillez donner des précisions)	
18. les professionnels des principales zones protégées de votre pays sont-ils membres de la commission mondiale sur les zones protégées de l'UICN, contribuant ainsi à promouvoir le partage d'informations et d'expériences ?	
a) non	
b) oui	
c) il n'y a pas d'informations à ce sujet	x
19. votre pays a-t-il fourni des informations sur ses zones protégées au centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE afin de permettre une évaluation scientifique de l'état des zones protégées du monde entier ?	
a) non	x
b) oui	
20. Si votre pays a des zones protégées ou d'autres sites reconnus ou désignés en vertu d'une convention ou d'un programme international (y compris les conventions et programmes régionaux), veuillez fournir des copies des rapports soumis à ces programmes ou des résumés de ces rapports. (Voir annexe 6) .	
21. Estimez-vous qu'il existe certaines activités relatives aux zones protégées pour lesquelles votre pays a une grande expérience qui serait directement utile aux autres parties contractantes ?	
a) non	
b) oui (veuillez fournir des précisions)	L'expérience du Maroc est importante pour ce qui est des études scientifiques d'inventaire de la biodiversité aux niveaux de l'espèce et des écosystèmes. Elle l'est aussi pour ce qui est de l'évaluation écologique, notamment pour les zones humides.

ANNEXE 1

DEFINITION D'UNE STRATEGIE POUR LA MISE EN PLACE DU PLAN DIRECTEUR DES AIRES PROTEGEES DU MAROC¹

Aperçu des Enjeux Ecologique, Economique et Sociologique de la Conservation de la Nature au Maroc

Rôle Ecologique des Aires protégées

- Réservoir génétique

L'importance des ressources génétiques est de plus en plus reconnue aujourd'hui, et en assurant la préservation du capital nature, la protection des centres d'endémisme, la pérennisation des sites à richesse spécifique élevée, l'aire protégée contribue largement d'une part à la constitution de banques de matériel génétique, et d'autre part à la sauvegarde des derniers réservoirs génétiques, dynamiseurs des flux géniques indispensables à l'épanouissement des formes de vie sur terre.

Pour le Maroc, la montagne et les zones humides littorales constituent les deux pôles principaux en matière de ressources génétiques -

- Dynamiseur des grands cycles

Tout écosystème participe à l'élaboration des grands cycles vitaux, d'ordre biogéochimique et physico-chimique - En conservant les dynamiques évolutives tout comme un niveau élevé d'échanges trophiques et biocoenotiques au sein des unités écologiques constitutives d'une aire protégée, celle-ci assure un service considérable à la communauté tout simplement en maintenant la qualité du "vivant" -

La protection des grands bassins, des systèmes hydrologiques et sédimentaires, des systèmes côtiers et sylvatiques, des sols et du sous-sol, représente autant de maillons indispensables d'une chaîne de vie qui assume outre la productivité biologique indispensable au maintien des grands équilibres écologiques planétaires, la dynamisation des processus les plus vitaux pour le développement même de la communauté humaine (comme par exemple celui de l'eau) -

- Protecteur des potentialités

Un sol, une forêt ou une zone humide sont tout d'abord du point de vue de l'écologie un formidable potentiel de vie encore inexprimé - La fertilité d'un écosystème, son pouvoir d'adaptation et de régénération, ses facultés de mutations dépendent directement de ce potentiel. En protéger l'expression actuelle c'est d'une certaine manière assurer l'avenir, et se positionner favorablement face aux défis écologiques de demain que peuvent représenter les modifications parfois radicales des milieux et des environnements prévisibles au niveau local (désertification) comme à une échelle plus globale (réchauffement) -

Rôle Economique des Aires protégées

- Conservateur des ressources alimentaires

La domestication des ressources alimentaires, fait parfois oublier que les phylums originaux qui seuls sont capables d'assurer le maintien de la qualité des produits, se trouvent tous dans la nature.

- Conservateur des potentiels productifs

Les différents systèmes d'exploitation des ressources naturelles, qui assurent au Maroc une grande partie de l'économie nationale, et dominent largement le développement du monde rural, sont tous étroitement dépendants de la productivité de la ressource - Cette productivité est conditionnée par différents facteurs dont le plus décisif reste l'approvisionnement régulier en eau et en fertilisant - Ces cycles indispensables au développement du pays, se forment et se dynamisent au sein des écosystèmes amonts, le plus souvent forestiers, où de la qualité des échanges et des biotopes, va dépendre la productivité locale comme celle située bien plus loin en aval.

¹ Etude Nationale les Aires Protégées, Département des Eaux et Forêts.

Rapport thématique sur les zones protégées du Maroc

L'agriculture est indispensable au développement du Maroc, l'eau est indispensable au développement du Maroc, donc les massifs forestiers montagnards sont encore plus indispensables au Maroc ! La perte actuelle des forêts et des sols a pour le pays un coût, estimé aujourd'hui à plus de 80 milliards de DH par an, coût que la simple protection et gestion rationnelle des écosystèmes en question pourraient très largement faire diminuer !

- Conservateur des sites d'exploitation

L'érosion des sols n'est pas un vain mot pour les ingénieurs marocains, qui luttent contre l'envasement des systèmes hydroélectriques - Cela coûte très cher à la collectivité (+ de 130 milliards de Dh par an !) et risque de coûter toujours plus cher - La fixation des sols, la lutte contre l'érosion passe par plusieurs méthodes, mais la meilleure des stratégies reste **la prévention**, et une gestion patrimoniale des bassins versants en est la clé.

Les parcours sont pour la population rurale (et même citadine) marocaine, un bien inestimable si l'on évalue l'ensemble des activités et des besoins qui gravitent autour du mouton et de la chèvre - La surexploitation actuelle de cette ressource essentielle ne peut que conduire à une crise économique et sociale à brève échéance - Il est donc tout à fait opportun de sauvegarder ces superficies productives par une politique de gestion spatiale et temporelle où l'aire protégée peut jouer un grand rôle catalyseur -

- Créateur de dynamique locale

La mise en place d'une aire protégée s'accompagne de la mobilisation d'un certain nombre de moyens humains, matériels et financiers, qui rapidement créent une dynamique économique locale dont le bénéfice rejaillit sur l'ensemble régional - Surtout pour les grandes unités comme les Parcs, la recherche de cette dynamique en constitue un des objectifs à atteindre.

Rôle Social des Aires protégées

- Maintien de l'Elément "Nature"

Jusqu'à ce jour, le constituant fondamental du domaine vital de toute société humaine reste l'élément "Nature" - il s'agit là d'une "source", d'une "origine" dont la perte serait un facteur de déséquilibre aux conséquences incalculables pour le devenir de l'humanité - A la simple échelle nationale ou même régionale, le maintien d'une superficie "nature" suffisamment vaste, contribue massivement à l'harmonisation des rapports et au bon développement social d'une collectivité.

- Maintien des sites "d'Usages"

La ressource naturelle est diversement exploitée suivant les pays et les régions. En ce qui concerne le Maroc, elle atteint un seuil d'utilisation parmi les plus élevés, avec une très forte tradition "d'usages" toujours très vivante - L'aire protégée doit donc pouvoir contribuer au maintien de cette tradition, tout en cherchant à l'encadrer rationnellement afin d'éviter que par un usage excessif, ne disparaisse justement la ressource.

Les modes de gestion proposés pour les SIBE du Maroc s'appuient justement sur cette constante du contexte local, qui d'une certaine manière représente peut-être la meilleure disposition possible pour sensibiliser et mobiliser les populations usagers sur les objectifs de protection et de pérennisation.

- Maintien des sites Récréateurs

Avec l'accroissement de la vie citadine au Maroc, on constate de plus en plus de transferts dominicaux vers les milieux naturels alors perçus comme site récréateur, et lieux de villégiature, devenus indispensables à l'épanouissement du citoyen - L'aire protégée trouve là une de ses fonctions sociales les plus classiques -

- Maintien des sites Educatifs

La Nature a toujours représenté un formidable laboratoire du vivant, dont l'observation constitue un acte pédagogique très formateur et largement complémentaire des activités scolaires - La science et la recherche consacrées aux disciplines naturalistes de l'écologie, sont très consommatrices d'espace naturel, dont la non altération peut servir de référentiel d'étude - Il faut de même citer, les travaux consacrés aux relations traditionnelles homme-nature, dont les parcs et réserves sont souvent les derniers témoins.

Les Objectifs

Une stratégie nationale :

Dans le domaine de l'Environnement, de la Gestion des Ressources, de l'Ecologie, de nombreux objectifs existent qui vont concerner un vaste champs thématique - A cet effet, le pays est en train de se doter d'une Stratégie Nationale pour la Protection de l'Environnement et le Développement Durable (Ministère de l'Environnement) et d'un Plan d'Action National - Le présent dossier, est a considérer comme une contribution à ces documents de références, pour lesquels il préfigure un apport original consacré aux thèmes particuliers à la protection-gestion des milieux naturels et de leurs ressources .

les objectifs globaux :

Les aspects relevant de la protection et de la gestion patrimoniale des milieux naturels, peuvent être liés à plusieurs objectifs d'ordre général, concernant le Maroc et même la planète si l'on se réfère aux systèmes écologiques globaux et aux dernières décisions internationales - Parmi ceux-ci, nous en citerons essentiellement quatre, qui nous apparaissent comme majeurs pour l'avenir de ce pays.

- ⇒ ***Assumer la responsabilité internationale en matière du maintien de la biodiversité globale***
- ⇒ ***Garantir le bon fonctionnement du cycle écologique général de l'eau pour l'ensemble du pays***
- ⇒ ***Assurer la pérennisation des grandes ressources forestières du pays***
- ⇒ ***Maintenir la productivité des principaux Ecosystèmes***

Assumer la responsabilité internationale en matière du maintien de la biodiversité globale

Nous avons vu que la position du Maroc dans le domaine de la biodiversité, le plaçait au deuxième rang des pays méditerranéens, et lui conférerait donc une forte responsabilité par rapport aux objectifs de la conférence de Rio et de l'Agenda 21 en particulier - l'implication actuelle des ressources phylogénétiques et zoogénétiques au sein des flux économiques devient de plus en plus importante, et le développement de nombreuses branches d'activités s'y trouve conditionné -

Garantir le bon fonctionnement du cycle écologique général de l'eau pour l'ensemble du pays

Le climat du Maroc n'est pas perçu comme un climat aride - C'est là l'inconvénient de s'en tenir aux moyennes - car si le géographe ou le décideur s'intéresse le plus souvent à la moyenne, l'écologiste va lui plutôt se préoccuper des extrêmes - Ce sont en effet les extrêmes qui le plus souvent limitent le développement du vivant - Et dans ce domaine, le Maroc se caractérise bien plus par ses années de sécheresses que par ses années pluvieuses ...

En conséquence, l'eau est *naturellement* une denrée rare au Maroc, et des performances de son cycle dépend très largement l'écologie générale du pays et par voie de conséquence son développement social et économique (87% des ressources en eau mobilisées servent à l'agriculture) - Une bonne circulation de l'eau résulte de très nombreux facteurs, dont certains sont d'ordre globaux et sur lesquels il est impossible d'agir à l'échelle d'un pays - C'est une raison supplémentaire pour s'appliquer à rendre le plus optimal possible les systèmes locaux de collecte et de stockage naturels, à ce titre l'Ecosystème forestier devient LE POURVOYEUR et LE DISPENSATEUR irremplaçable !

Assurer la pérennisation des grandes ressources forestières du pays

Sans sa montagne qui protège les plaines septentrionales des chaleurs sahariennes et capte l'eau du ciel pour le bienfait des grands fleuves, le Maroc serait sans nul doute un grand pays désertique. - Mais il faut bien comprendre, que sans ses forêts qui protègent la montagne, les sols et l'eau nourricière, le Maroc deviendrait vite un vrai désert pour l'homme, l'animal et la plante -

La forêt marocaine est par essence l'élément fondateur de la richesse écologique du pays. A son développement se voit conditionner l'ensemble de l'économie naturelle, depuis les puissantes cédraines, châteaux d'eau du Moyen Atlas, jusqu'aux acaciaires sahariennes, unique source de vie et de fertilité dans un immense océan caillouteux et torride -

Rapport thématique sur les zones protégées du Maroc

La forêt marocaine est aussi un composant social majeur autour duquel se distribue toute une partie de la vie rurale. Le bois et les parcours forestiers restent au Maroc des usages largement déterminants de l'évolution des collectivités, et l'accès à cette précieuse ressource conditionne le devenir de toute une population -

Il faut souligner la croissance inquiétante des dynamiques érosives liées intimement à la dégradation du couvert sylvatique, et qui coûtent très cher à la collectivité nationale avec l'envasement du réseau hydroélectrique (+ de 50 millions de m³ par an, - 820 millions de m³ d'eau perdu et un coût de 360 millions de Dh de perte annuelle !) -

Maintenir la productivité des principaux Ecosystèmes

Le Maroc est un pays agricole, qui se développe rapidement et qui bénéficie d'abondantes ressources naturelles - Les évolutions annuelles du PIB marocain sont largement conditionnées à la productivité des sols et des ressources végétales - S'il est raisonnable d'estimer que conformément au schéma de développement du pays, l'industrie et les services vont de plus en plus contribuer à la croissance du PIB, on constate cependant que l'augmentation du revenu réel par habitant, comme l'aggravation du déficit budgétaire sont dépendants pour de longues années encore des flux de productivité des ressources agricoles au sens large -

Avec un taux d'urbanisation qui aura doublé en quarante ans, et dont la croissance s'accélère, une surexploitation chronique des terres productives, une diminution des surfaces arables par perte des sols (- 22.000 ha/an), progressivement de plus en plus de milieux productifs disparaissent ou sont profondément altérés.

Qu'il s'agisse des écosystèmes côtiers, lagunaires, des écosystèmes humides de l'intérieur des terres, des écosystèmes steppiques ou sylvatiques, de leur productivité naîtra l'abondance et la disponibilité de la ressource - ressources dont les populations marocaines qui en sont traditionnellement très consommatrices, ont grand besoin -

Les objectifs sectoriels

A partir des résultats acquis par l'Etude, un réseau de Parcs et Réserves devrait pouvoir être mis en place sur le territoire du Royaume du Maroc. Cette mise en place constitue une des réponses utiles qui puisse satisfaire les objectifs globaux évoqués ci-dessus - Cependant, une telle programmation ne peut bien entendu se suffire de simples décrets statutaires promulgués au sujet des sites identifiés par l'Etude - Elle doit pouvoir répondre à un certain nombre d'objectifs particuliers :

- ⇒ Assurer une protection rapide des Ecosystèmes les plus dégradés pour le Maroc, tels qu'identifiés par l'Etude (12 types)
- ⇒ Mettre en place un suivi et une gestion conservatrice des Ecosystèmes les plus importants pour le Maroc, tels qu'identifiés par l'Etude (28 types)
- ⇒ Chercher à ralentir et stabiliser les processus de dégradation au sein des sites forestiers montagnards comme des zones humides littorales
- ⇒ Organiser au niveau national la sauvegarde du patrimoine phytogénétique
- ⇒ Lutter efficacement contre la disparition des richesses faunistiques, en particulier pour les grands mammifères et les rapaces
- ⇒ Mettre en oeuvre sur les sites appropriés une véritable gestion patrimoniale des ressources naturelles tel que définit par les plans de gestion des parcs nationaux et naturels de l'Etude
- ⇒ Garantir une formation solide en écologie et gestion des aires protégées, des agents techniques et ingénieurs relevant de cette attribution
- ⇒ Mobiliser les agents techniques responsables des administrations concernées par l'Environnement, les élus locaux et les autorités sur la nécessité de gérer rationnellement le patrimoine naturel marocain
- ⇒ Appuyer l'effort éducatif national par une sensibilisation aux problèmes de la conservation de la nature
- ⇒ Soutenir les initiatives privées et associatives liées à la protection de la nature

1- Assurer une protection rapide des Ecosystèmes les plus dégradés pour le Maroc, tels qu'identifiés par l'Etude (12 types)

MEDITERRANEEN	SAHARIENS
<i>Quercus suber</i>	<i>Maerua crassifolia</i>
<i>Argania spinosa</i>	
<i>Juniperus phoenica</i>	
<i>Juniperus thurifera</i>	
<i>Stipa tenacissima</i>	
<i>Olea oleaster</i>	
<i>Quercus coccifera</i>	
<i>Juniperus oxycedrus</i>	
<i>Retama dasycarpa</i> et <i>Adenocarpus anagyriifolius</i>	
<i>Quercus humilis</i>	
<i>Juniperus communis</i>	

2- Mettre en place un suivi et une gestion conservatrice des Ecosystèmes les plus importants pour le Maroc, tels qu'identifiés par l'Etude (28 types)

MEDITERRANEEN	SAHARIENS
<i>Cedrus atlantica</i>	<i>Acacia raddiana</i>
<i>Quercus rotundifolia</i>	<i>Acacia ehrenbergiana</i>
<i>Tetraclinis articulata</i>	<i>Balanites aegyptiaca</i>
<i>Argania spinosa</i>	<i>Maerua crassifolia</i>
<i>Juniperus phoenica</i>	steppe des reg
<i>Juniperus thurifera</i>	Oued à <i>Tamarix</i> sp.
Xérophytes épineux	
<i>Abies maroccana</i>	
<i>Pinus maghrebiana</i>	
<i>Pinus halepensis</i>	
<i>Stipa tenacissima</i>	
<i>Cupressus atlantica</i>	
<i>Ceratonia siliqua</i>	
<i>Olea oleaster</i>	
<i>Quercus suber</i>	
<i>Quercus pyrenaica</i>	
<i>Quercus faginea</i>	
<i>Pinus nigra</i> var. <i>mauritanica</i>	
<i>Quercus coccifera</i>	
<i>Retama dasycarpa</i> et <i>Adenocarpus anagyriifolius</i>	
végétation macaronésienne à Euphorbes	
végétation des tourbières	

3- Chercher à ralentir et stabiliser les processus de dégradation au sein des sites forestiers montagnards comme des zones humides littorales

Il s'agit là de lutter contre les phénomènes érosifs sur les bassins versants, l'altération des sylves nourricières (cycle de l'eau, ressources, ...) et la perte irréparable pour la biodiversité comme pour la productivité des zones littorales, des sites de hautes qualités biologiques (merja, lagune, embouchure, marais, ...)

4- Organiser au niveau national la sauvegarde du patrimoine phylogénétique

La richesse du patrimoine naturel marocain tient à sa forte proportion en plantes rares et endémiques - Ce capital exceptionnel va progressivement devenir un enjeu de plus en plus certain, tant sur le plan écologique qu'économique (voir l'évolution attendue des contextes politico-économiques à ce sujet - renforcement du principe de souveraineté par la Conférence de Rio). L'importance stratégique des ressources phylogénétiques dont la qualité conditionne largement la production alimentaire, doit être mise en perspective étroite avec le maintien des îlots naturels "générateurs" comme avec la création de réservoirs génétiques *ex-situ* -

5- Lutter efficacement contre la disparition des richesses faunistiques, en particulier pour les grands mammifères et les rapaces

Le patrimoine faunistique marocain subit une forte régression, qui faute de pouvoir être contenue, doit être absolument compensée par des programmes spécifiques de protection, de repeuplement et de réintroduction d'espèces - Des sites doivent être protégés et aménagés en conséquence afin que soient préservées les souches génétiques des espèces rares -

6- Mettre en oeuvre sur les sites appropriés une véritable gestion patrimoniale des ressources naturelles tel que définit par les plans de gestion des parcs nationaux et naturels de l'Etude

Le niveau actuel d'utilisation des ressources naturelles par les populations usagères est si important, que la rationalisation des prélèvements et l'amorce d'une politique d'exploitation équilibrée passe obligatoirement par une phase expérimentale. Le cadre offert par les Parcs est une opportunité unique pour mettre en oeuvre les modes de gestion qui détermineront la capacité marocaine à assurer d'une part le renouvellement et la pérennisation de la ressource, et d'autre part un réel développement local pouvant satisfaire les besoins des collectivités rurales concernées.

7- Garantir une formation solide en écologie et gestion des aires protégées, des agents techniques et ingénieurs relevant de cette attribution

Gérer rationnellement les ressources, mettre en oeuvre des programmes de gestion des aires protégées, intervenir efficacement sur l'interface homme-nature, représente un savoir faire actuellement partagé par peu de monde, et largement au stade embryonnaire dans bien des pays - Pour répondre à ces défis, le Maroc doit absolument et prioritairement se doter d'un corps d'agents spécialisés, motivés et opérationnels pour offrir une compétence indispensable à la mise en oeuvre du réseau national de SIBE et des programmes associés.

8- Mobiliser les agents techniques responsables des administrations concernées par l'Environnement, les élus locaux et les autorités, les représentants des usagers, sur la nécessité de gérer rationnellement le patrimoine naturel marocain

L'espace naturel quel qu'il soit, est avant tout au Maroc, un espace pluri-usage, sur lequel interviennent diverses personnes relevant de diverses structures - L'Administration des Eaux et Forêts est sans nul doute la plus directement concernée, car la plus présente sur le terrain, mais d'autres administrations légifèrent et programment, d'autres entités exploitent et collectent - De toutes ses actions résultera le devenir des milieux naturels - Il est donc primordial de correctement sensibiliser et surtout informer (sinon former) les différents opérateurs, institutionnels ou privés, qui ont en charge une partie de l'Espace "Nature" du Maroc - Que cela soit sur un plan local, régional ou national.

9- Appuyer l'effort éducatif national par une sensibilisation aux problèmes de la conservation de la nature

S'il est toujours difficile de modifier les habitudes et les pratiques séculaires de personnes d'un certain âge, il est par contre plus aisé de sensibiliser l'enfant et de lui apprendre les principes "écologiques" qui forgeront utilement sa conscience. Les programmes scolaires ne sont guère explicites sur les problématiques écologiques, des actions complémentaires sont donc nécessaires, en premier lieu dans les régions devant héberger un parc ou une réserve -

Un autre aspect que recouvre cet objectif relève de la formation au sein même des grandes écoles administratives et techniques, vivier naturel des grands corps de l'Etat - Des cursus particuliers et des programmations spécifiques d'ordre informatif doivent pouvoir y être dispensés afin que soient correctement formés les décideurs de demain, qui bien plus que leurs aînés auront à solutionner de difficiles antagonismes homme-nature -

10- Soutenir les initiatives privées et associatives liées à la protection de la nature

Si la dynamique d'une société civile, reflète la bonne santé démocratique d'un pays, elle est aussi un relais indispensable dans la bonne application des mesures conservatoires induite par une politique de l'Environnement - L'émergence de la société civile est au Maroc un phénomène récent en pleine structuration qui doit pouvoir bénéficier des appuis matériels et financiers utiles à son bon développement, tout particulièrement dans le domaine de la protection de la nature, où l'expérience démontre que le rôle joué par ces associations et regroupements, est le plus souvent déterminant.

Les différents Choix possibles

les délais "utiles"

Pour que puisse être réellement efficace la mise en oeuvre d'une stratégie dans le domaine des aires protégées, l'appréhension correcte des échelles de temps devient un préalable incontournable - Les facteurs environnementaux qui agissent sur les milieux naturels sont en effet largement tributaires du temps en ce sens qu'un écosystème se dégradera toujours au moins deux fois plus vite qu'il ne sera réhabilité - Il est donc important de bien identifier les délais possibles au delà desquels les altérations devenant irrémédiables, toute gestion patrimoniale de l'environnement devient inopérante.

A cet effet les différents SIBE identifiés par l'Etude, ont été classés suivant trois niveaux de priorité que nous avons déjà présentés plus haut - ces trois niveaux exprimant trois échéances temporelles différentes dans l'application des statuts: avant 5 ans, avant 8 ans et à l'échelle de la décennie.

L'effort devra donc prioritairement porter sur les SIBE de catégorie 1, les autres unités spatiales identifiées devant faire l'objet des phases suivantes -

En ce qui concerne les objectifs sectoriels définis ci-dessus, l'idéal serait bien entendu de pouvoir tous les satisfaire le plus rapidement possible. La réalité des moyens matériels, financiers et surtout humains, comme la distribution des priorités nationales du Maroc, recommande de faire des choix. Nous les regrouperons donc en quatre catégories de temps, les délais de réalisation pouvant s'apprécier différemment en fonction du contexte marocain d'une part et des nécessités chronologiques d'autre part :

catégorie A	mise en oeuvre immédiate	objectif n° 7,
catégorie B	mise en oeuvre d'ici 5 ans	objectifs n° 1, 3, 6, 8
catégorie C	mise en oeuvre possible avant 8 ans	objectifs n° 2, 4, 5,
catégorie D	mise en oeuvre possible à l'échelle de la décennie	objectifs n° 9, 10,

Politique du site témoin

Nous avons déjà exposé les particularismes du contexte marocain où l'utilisation massive des ressources, laisse bien peu d'espace à une nature relevant des seules lois biologiques. Partout les milieux naturels sont soumis à la forte pression d'exploitation d'une population croissante, et malheureusement aujourd'hui peu soucieuse de protéger ce capital dont dépend pourtant leur bien être - La gestion patrimoniale préconisée par l'Etude doit donc être perçue comme un idéal applicable bien au-delà des sites identifiés, à l'échelle même de régions entières et devenir une sorte de référentiel en matière de gestion environnementale au sein du monde rural.

Avant de pouvoir rendre applicable une telle politique, il faut déjà démontrer son efficacité et son opérationnalité - le réseau de SIBE est justement là pour cela - La mise en place de tels modes de gestion nécessite une mobilisation qui ne pourra d'emblée s'appliquer à l'ensemble du réseau, même prioritaire.

Nous préconisons donc de se référer à un dispositif de "site témoin", où seraient concentrer les actions afin d'en définir une méthodologie et un référentiel viable et transposable ultérieurement à l'échelle de région -

Cette sélection se base sur des critères de représentativité bioécologique du SIBE, de dynamique interne des écosystèmes qui en facilite d'autant la gestion, de niveau d'implication des populations usagers, mais aussi de distribution géographique et administrative afin que soit créé un "réseau de sites témoins" à configuration régionale où les provinces les plus concernées par la protection des milieux naturels puissent s'y retrouver - Les unités parcs vu leurs nombreuses qualités, leurs surfaces et l'importance de leurs aspects sociologiques, s'apparentent à des SIBE majeurs dont le caractère emblématique les rend largement prioritaires comme site témoin -

nous recommandons donc de considérer en première urgence parmi les SIBE de priorité 1 :

les SIBE de priorité 1, de régions biogéographiquement différentes et relevant d'un maximum de domaines d'intérêt -

Soit pour un classement par ordre de priorité :

D	PN IFRANE
F	PN TOUBKAL
A	PN TALASSEMANTANE
E	PN HAUT ATLAS ORIENTAL
H	PN DAKHLA
14	Beni Snassene
B	PN AL HOCEIMA
C	PN TAZEKKA
5	Jbel Bouhachem
20a	Bou Iblane I
33	Oued Cherrat
59	Tafinegoult
69	Jbel Krouz
75	Ait Oumribet
L 9	Jbel Moussa
L 12	Marais de Larache

L 16	Merja Zerga
L 30	Foum Assaka
L 39	Baie de Dakhla
G	PN SOUSS-MASSA
21	Bou Naceur
23	Jbel Tichoukt
31	Mamora
36	Kharrouba
49	Tamga
54	Aghbar
56	Ain Asmama
72	Oued Mird
L 18	Sidi Bourhaba
L 24	Sidi Moussa-Qualidia
L 25	Dunes d'Essaouira

création de synergies

Le choix des programmations devant intervenir prioritairement doit aussi s'établir en fonction des capacités synergiques du plan d'actions - Un site où l'on pourra mener de pair des aménagements de protection et de réhabilitation des habitats, avec un dispositif d'utilisation rationnelle des ressources, un repeuplement faunistique par réintroduction d'espèces et une politique de valorisation écotouristique, doit bien entendu se trouver privilégié vu les fortes synergies qu'il sera à même de générer.

Il est important en effet de traiter comme un tout les planifications en matière d'environnement, où la programmation couvre une grande diversité de domaines d'actions. Une telle programmation doit donc se concevoir comme une GLOBALITE qu'il importe de présenter et défendre comme telle. En effet, de cette globalité, et de la synergie qui s'exprimera à travers la perception de celle-ci et l'implication de la structure même de protection (parc ou réserve), dépendra totalement le succès ou l'échec de l'intégration du processus dans le tissu social et économique local et national.

Nous insisterons donc tout particulièrement sur la compréhension de cette globalité, qui implique d'éviter tout fractionnement de la programmation en actions satellites, non reliées par un centre décisionnel commun (la direction du Parc, le Comité de Gestion....) et non structurées autour d'un pôle unitaire qui puisse exprimer la coordination indispensable entre les différents utilisateurs de l'espace. Il faut absolument concevoir la programmation comme un **TOUT**, et non comme un catalogue, les interdépendances qui relient les différents programmes d'actions présentés par exemple dans les plans de gestion des parcs, sont nombreuses et surtout **fonctionnelles** et conditionnent bien plus qu'on ne le pense souvent l'avenir du projet. Et ce d'autant que l'exécution s'établit "*dans le temps*", progressivement.

Les Programmes prioritaires

Pour les P.N.

les unités prioritaires

En fonction des objectifs exposés précédemment, s'il va de soit que tous les Parcs marocains doivent bénéficier rapidement d'une mise en oeuvre de leur plan de gestion, nous recommandons dans le cas d'une limitation des moyens que ceux-ci soient concentrés dans l'immédiat sur les unités suivantes : (*cf critères de priorité*)

<p>PN d'IFRANE PN du TOUBKAL PN de TALASSEM-TANE PN du HAUT ATLAS ORIENTAL</p>
--

Les actions prioritaires

Les plans de gestion élaborés pour les unités Parcs nationaux et naturels, couvrent comme nous l'avons spécifié, de très nombreux domaines d'actions - Une planification sur cinq ans a été déterminée qui offre un aperçu de la programmation possible, les échéances d'interventions ayant été élaborées en fonction de la démarche de gestion défendue par l'Etude, suivant les coordinations et la chronologie nécessaire. L'exemple du calendrier des actions pour le Parc d'Ifrane figure en annexe 20.

Partant du fait que l'établissement administratif et réglementaire du statut de parc national est acquis, la règle générale est de se mobiliser tout d'abord sur les **investissements**, à même de structurer l'unité de gestion, surtout physiquement, afin de la rendre crédible, tout en initiant des **programmes participatifs** avec les populations, sur les aspects les plus consensuels, ceci à buts démonstratifs (amélioration des productivités, approvisionnement en eau, santé publique..). Et afin de favoriser leur organisation - En parallèle sont menées les actions d'informations et de sensibilisation des différents acteurs administratifs et publics à qui sont exposés très clairement les objectifs et options de gestion proposés.

Dans un deuxième temps, on se mobilisera plus particulièrement sur les problématiques de systemes d'exploitation rationnelle des ressources (forêt, pâturage, agriculture et élevage) et les impératifs de protection stricte des milieux le nécessitant, cherchant à mobiliser les usagers par la création de liens contractuels et/ou de partenariat. Le traitement des programmes concernant la valorisation (tourisme) et la recherche des alternatives à même de créer une dynamique locale et régionale interviendront par la suite, une fois les assises de la gestion patrimoniale correctement établies.

Pour les Réserves

Les unités prioritaires

Nous avons déjà présenté dans le cadre de la définition des priorités, les unités SIBE "Réserves" à considérer en première instance. **Une vingtaine de sites** peut ainsi être retenus dans l'immédiat et bénéficier d'une mise en place rapide d'un statut de protection et d'un mode de gestion approprié.

Les actions prioritaires

La plupart des Réserves Naturelles et Biologiques proposées doivent bénéficier d'un **plan d'aménagement** et même d'un plan de gestion quand la complexité des interactions sur le site le justifie - La première action sera donc d'établir ces documents, ce qui pour certains site pourra se faire très rapidement.

Une fois établies les modalités d'une mise en protection, la deuxième phase consistera alors à engager la procédure administrative réglementaire, et à diffuser **l'information** nécessaire auprès des différents acteurs-usagers intervenant sur le site

En troisième lieu, on mobilisera les ressources humaines et moyens matériels et financiers utiles à l'application des aménagements prévus par la planification, respectant la même stratégie que pour les unités parcs - à la différence près que les actions de protection des milieux doivent être menées avec une grande rigueur dès leur engagement, les écosystèmes de ces sites devant bénéficier d'une mise en protection assez rapide dans le temps -

D'ordre général

- Formation

La formation des agents devant gérer les aires protégées du Maroc, a été sélectionnée ci-dessus comme objectif premier et prioritaire, dont la réalisation conditionne très largement la mise en oeuvre des autres programmations et donc la réussite globale du projet.

Ce programme de formation doit pouvoir démarrer le plus vite possible, afin de doter le Maroc et son Administration des Eaux et Forêts d'un véritable corps administratif et technique capable de répondre aux nombreux défis induits par la mise en place du réseau de SIBE.

formation appliquée

Dans un premier temps on devra privilégier la formation des **ingénieurs forestiers** motivés pour occuper les postes de responsabilités liés à la gestion des Aires protégées, au niveau de la Direction Centrale, des Directions régionales et des unités Parcs - Cette formation doit leur permettre d'acquérir rapidement les compléments indispensables à la compréhension des modes de gestion des aires protégées (formation continue) - compléments qui se rapportent aussi bien à des approches technicistes que sociales et même psychologiques -

cursus des modules possibles :

- Rappel des problématiques et des enjeux de la conservation
- Biodiversité, biologie de la conservation
- Fonctionnement des écosystèmes
- Gestion de la faune
- Gestion et aménagement des aires protégées
- Conservation et développement
- Gestion durable des ressources naturelles, analyse des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux
- Travaux pratiques sur le terrain
 - . analyse de la végétation
 - . inventaires de faune
 - . gestion des parcs nationaux
 - . éco-développement
- Travaux pratiques dans les parcs

formation spécifique

Dans un second temps on s'attachera à initier deux programmations distinctes:

- une programmation concernant la formation d'agents techniques type "**écogarde**", largement sensibilisés à l'écologie et dotés des outils intellectuels et pratiques indispensables à l'application des modes de gestion proposés par l'Etude ;
- une programmation concernant la formation d'élève forestier au niveau **ingénieur** via des cursus spécialisés existant à l'étranger sur la gestion de l'Environnement avec des spécialisations possibles par stage de terrain, sur les zones humides et les zones de montagnes.

formation continue

Dans un troisième temps on étudiera la possibilité de monter au Maroc, une structure de formation continue qui puisse dispenser l'enseignement nécessaire tout aussi bien au niveau des Ecoles techniques (foresterie, agronomie, ...) que des Ecoles administratives, où sont formés les futurs décideurs du pays -

- Suivi - Evaluation

Le suivi et l'évaluation peuvent se décomposer en deux axes distincts:

- ⇒ **d'une part le suivi indiciel des milieux à sauvegarder**
- ⇒ **d'autre part l'évaluation permanente de l'avancement des programmes de mise en oeuvre**

Ces deux types d'actions ne seront pas traités de la même façon, leur seul point commun étant l'équipement informatique qu'ils solliciteront (à cet effet une première phase d'équipement des services gestionnaires des SIBE, et mise en réseau à travers le pays est déjà amorcé).

Le suivi-évaluation (monitoring), peut être une opération complexe et sophistiquée qui requerra des moyens humains et techniques importants, mais elle peut aussi se limiter à des domaines essentiels sans pour autant que soit altérée la viabilité de sa teneur -

Rapport thématique sur les zones protégées du Maroc

Nous préconisons de ne pas se lancer dans des méthodologies trop complexes, et donc de chercher plutôt à quantifier et indexer des catégories d'information dont la masse critique de descripteurs sera raisonnable et surtout aisément manipulable - Dans le domaine des priorités, nous proposons les types d'actions suivantes :

banque de données

Les nombreuses données collectées par l'Etude, celles existantes au niveau des Services forestiers comme des diverses Institutions scientifiques et techniques, constituent un fonds très important dont une manipulation fonctionnelle ne pourra se faire qu'avec l'aide d'une base de donnée informatisée. Reliée par système réseau aux directions régionales et directions des parcs, cette base de données constituera alors la colonne vertébrale du système - Sa conception comme son fonctionnement doivent donc être particulièrement soignés.

suivi des écosystèmes

Ce suivi portera notamment sur: biodiversité, associations, structure trophique, régénération forestière, production primaire herbacée, pédofaune, accroissements des arbres, couverture du sol, et permettra entre autre de mieux connaître l'évolution naturelle des écosystèmes, et donc de décider des options éventuelles d'aménagement.

évaluation des pressions

Les milieux naturels à protéger étant le plus souvent l'objet de systèmes d'exploitation et d'usage, traditionnels ou non, il est très important pour le gestionnaire d'avoir la maîtrise des évolutions en ce domaine - Les flux de populations, les nombres d'usagers et d'ayants droit, les quantités de cheptel, les rendements, etc. sont autant de paramètres influant directement sur la gestion des SIBE.

suivi de mise en oeuvre

Tout particulièrement dans le cadre des plans de gestion des Parcs, un nombre d'actions très important est proposé, suivant une chronologie, dont la mise en oeuvre doit faire l'objet d'un véritable suivi si l'on souhaite atteindre une certaine efficacité.

partenaires

Les programmes de suivi doivent pouvoir s'inscrire d'une part dans le cadre des programmes internationaux si cela est le cas (MAB - ROSELT - RAMSAR...) d'autre part dans celui d'un partenariat avec les institutions spécialisées capables d'apporter un savoir faire indispensable (scientifique, sociologique, télédétection,)

des SIBE "clés"

La mise en oeuvre de tels programmes nécessitent beaucoup de compétences et de mobilisations humaines. En ce qui concerne le Maroc, une telle programmation à l'échelle de l'ensemble du réseau est aléatoire vu la faiblesse des ressources humaines disponibles. Le Maroc ne dispose ni du tissu associatif ni du tissu universitaire adéquat pour répondre favorablement à un travail de suivi-évaluation de tous les SIBE.

Ce programme doit donc être raisonné au niveau de quelques SIBE clés, tout particulièrement pour les zones humides les plus riches et les plus soumises à de fortes pressions, en s'appuyant sur les structures déjà en place localement.

SIBE les plus concernés dans l'immédiat:

ENSEMBLE DES PARCS NATIONAUX ET NATURELS

05- **Jbel Bouhachem**
14- **Beni Snassene**
20- **Bou Iblane**
31- **Mamora**
33- **Oued Cherrat**
58- **Ademine**
59- **Tafinegoult**
70- **Merzouga**
72- **Oued Mird**
77- **Msseyed**

H17-**Oued Tizguit**
H25-**Aguelmam Sidi Ali**
L12-**Marais de Larache**
L16-**Merja Zerga**
L18-**Sidi Boughaba**
L24-**Sidi Moussa-Oualidia**
L39-**Baie de Dakhla**

- Information

En dehors des actions prévues localement pour les unités parcs, le programme "information" devra s'appuyer sur un dispositif à l'échelle nationale - Bien des choses peuvent être faites, nous proposons donc une sélection des actions qui nous apparaissent comme prioritaires:

- ◆ Programme "**d'ateliers d'informations**" destinés aux encadrements administratifs et techniques, aux élus et aux divers opérateurs plus ou moins en prise avec les problématiques de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire.
- ◆ Programme de **séminaires thématiques** liés aux grands axes d'une politique environnementale d'aménagement du territoire qui nous intéressent ici: la gestion des milieux naturels, la sauvegarde de la biodiversité ou bien le devenir de la forêt marocaine, etc.
- ◆ Programme création d'un **fonds documentaire** informatif de sensibilisation et d'éducation à base de vidéo, diaporamas, panneaux, affichettes, plaquettes, et documents divers.
- ◆ Programme de **soutien pédagogique** avec création d'une équipe mobile à destination des écoles du pays.

- Valorisation

La protection de la nature n'est pas affaire de "rentabilité" ou autre qualificatif économique - Son impact économique n'est en effet perceptible que sur le long terme, et le plus souvent imprimé en négatif. L'importance d'un milieu naturel se perçoit en général beaucoup plus aisément par les conséquences de sa disparition, et il est plus facile de "mesurer" la valeur économique d'un écosystème par les coûts qu'engendre sa dégradation au niveau de la collectivité -

Entre l'approche sentimentale et celle rentabilisable nous préconisons plutôt de se maintenir dans une voie médiane. Celle-ci préconise une "valorisation" qui puisse apporter une relative *intégration* au sein du tissu social et économique, mais sans en faire un préalable indispensable - L'objectif étant d'aider à une perception *positive* du SIBE.

La valorisation la plus immédiate pour une aire protégée peut s'appuyer sur :

- ⇒ **une exploitation scientifique du site**
- ⇒ **une exploitation pédagogique du site**
- ⇒ **une exploitation touristique du site**

Ces types d'activités pour être compatibles avec les objectifs de conservation doivent s'inscrire dans une logique d'aménagement et de gestion, et donc s'intégrer au dispositif de protection (encadrement) - Si cela est assez naturel pour les deux premiers types, en ce qui concerne l'activité touristique, un travail préalable d'analyse et de planification est indispensable pour définir une **stratégie** adéquate et surtout fiable sur le long terme - Les perspectives actuelles de l'Ecotourisme sont à prendre en compte à ce niveau.

- Rapaces

Nous avons déjà évoqué la position très inquiétante de cette famille d'oiseaux au Maroc, dont la régression manifeste atteint des seuils alarmants qui ne peuvent que compromettre l'avenir proche de bien des espèces. Le Maroc possédait une des plus belles populations de rapaces méditerranéens, il faut donc rapidement mettre en place un programme d'actions spécifiques "Rapaces" qui s'appuie sur les trois axes principaux suivants:

1.- la réintroduction et la consolidation sectorielle des espèces et des effectifs

Les principales espèces de rapaces qui devraient faire l'objet d'un programme de réintroduction sont:

Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>
Percnoptère d'Egypte	<i>Neophron percnopterus</i>
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>
Vautour oricou	<i>Torgos tracheliotus</i>
Vautour moine	<i>Aegypius monachus</i>
Aigle ravisseur	<i>Aquila rapax</i>

Pour **les rapaces**, et en particulier **les vautours**, l'expérience accumulée en France (réintroduction dans les gorges de la jonte - PN Cévennes) et en Espagne (Majorque, ...), avec un grand succès doivent absolument servir de repères pour mettre en oeuvre le programme marocain.

Celui-ci pourrait tout d'abord s'appuyer sur des SIBE comme le n°38 **Bou Riah-Beddouz** (plateau central), où les possibilités d'actions sont nombreuses et bénéficient d'une présence encore maintenue pour le vautour fauve et de nombreux autres rapaces (voir fiche) . Avec les trois jbel du secteur, Bou Riah, Beddouz et Tirmah, la grande facilité d'accès et la relative quiétude des lieux, une implantation d'unité de réintroduction devrait être aisément réalisable. Cette unité servira alors de test expérimental et de mise au point des techniques pour le Maroc, reproductibles ensuite pour des SIBE comme les n°14 Beni Snassene, 30 Zerhoun, 33 Oued Cherrat, 46 jbel Ayachi, et 50 Aqqa Wabzaza.

Pour une espèce comme **le Gypaète** nous préconisons le PN Talassemrane (cf Tome 5) en collaboration avec le programme européen monté à cet effet par la Fondation Aga Khan et le WWF, avec possibilités ultérieures sur les SIBE n°46 jbel Ayachi, 50 Aqqa Wabzaza et 62 jbel Kest.

2.- un inventaire national des populations existantes

pour la réalisation d'un tel programme, des fonds pourraient être sollicités auprès de la CCE et d'organisme comme la WWF, avec la mobilisation de l'ensemble des agents de terrain des Eaux et Forêts, renforcés par des experts marocains (GREPOM, GOMAC) et étrangers (français, espagnols, anglais) en s'appuyant le plus possible sur les associations et la coopération bilatérale à travers les structures parc national.

Une programmation sur deux saisons minimum est nécessaire.

3.- le suivi-surveillance des aires de reproduction

le volet inventaire permettra de localiser un certain nombre de sites de reproduction qui pourront faire l'objet d'une mobilisation particulière, à l'identique de ce qui se fait en Europe (cf. Fonds d'Intervention pour les Rapaces en France) où la surveillance de ces aires est assurée par des bénévoles pendant les périodes de reproduction. Avec une bonne campagne d'information - promotion, des étudiants marocains, comme des naturalistes étrangers pourraient répondre positivement à ce type de demande.

Dans une certaine mesure ce genre d'actions pour être vraiment efficace, doit être associé à une intervention en milieu scolaire avec la collaboration des maîtres. Une synergie avec le programme d'information pédagogique est donc recommandée.

Annexe 2

La totalité des SIBE autres que PN, avec leurs coordonnées géographiques figurent dans la liste ci-dessous : (Priorité n° 1 = caractère gras - Priorité n°2 = normal - Priorité n°3 = italique).

DOMAINE CONTINENTAL - ZONES TERRESTRES

N°	S.I.B.E.	Cartes au 1/100.000	Coordonnées
01	Perdicaris	TANGER	35°47' N - 5°52' W
02	<i>Ben Karrich</i>	CHEFCHAOUEN / TETOUAN EL KSAR EL KBIR / TANGER	35°21'-35°34' N - 5°21'-5°32' W
03	<i>Jbel Haabib</i>	EL KSAR EL KBIR	35°28' N - 5°46' W
04	<i>Khemis Es Sahel</i>	LARACHE	35°15' N - 6°03' W
05	Jbel Bouhachem	EL KSAR EL KBIR CHEFCHAOUEN	35°13' N - 5°28' W
06	Brikcha	OUAZZANE	34°56' N - 5°31' W
07	<i>Soukelhad</i>	CHEFCHAOUEN	35°01' N - 5°23' W
08	Jbel Tizirane	AL JABHA	35°02' N - 4°56' W
09	Koudiat Tidighine	GHAFFAI / TAINESTE	34°51' N - 4°31' W
10	Jbel Lalla Outka	GHAFFAI	34°45' N - 4°50' W
11	<i>Jbel Amergou</i>	ZOUMI	34°30' N - 5°08' W
12	Azrou Akechar	AKNOUL	34°48' N - 3°50' W
13	<i>Jbel Gourougou</i>	NADOR / RAS KEBDANI	35°13' N - 3°00' W
14	Beni Snassene	BERKANE	34°50' N - 2°12' W
15	<i>Chekhar</i>	AIN BNI MATHAR / TWISSIT	34°09'-34°26' N - 2°03' W
16	Lalla Chafia	AIN BNI MATHAR / TAWRIT	34°04' N - 2°23'-2°36' W
17	<i>Lalla Mimouna</i>	TAWRIT	34°01' N - 2°51' W
18	<i>Jbel Ouarirt</i>	MSOUN	34°05' N - 3°52' W
19	El Aderj	RIBAT AL KHAYR	33°37' N - 4°22' W
20a	Bou Iblane I	RIBAT AL KHAYR	33°31'-33°57' N - 3°56'-4°19' W
20b	Bou Iblane II	RIBAT AL KHAYR	33°31'-33°57' N - 3°56'-4°19' W
20c	<i>Bouzemmour</i>	RIBAT AL KHAYR	33°38' N - 4°03' W
21	Bou Naceur	BERKINE	33°35' N - 3°52' W
22	<i>Outat el Haj</i>	BERKINE / MISSOUR	33°22'-33°30' N - 3°43'-3°56' W
23	Jbel Tichoukt	BOULMANE	33°23'-33°30' N - 4°30'-4°43' W
24	<i>Takeltount</i>	SEFROU	33°36' N - 4°54' W
25	Jaaba	EL HAJEB	33°32' N - 5°13' W
26	Aghbalou n'Arbi	AZROU / BOULMANE	33°13' N - 4°51'-5°04' W
27	<i>Talarhine</i>	ITZER	32°53' N - 5°15' W
28	Tizi-n-Ait-Ouirra	BENI MELLAL / KHNIFRA IMILCHIL / QASBA TADLA	32°27'-32°38' N - 5°50'-6°06' W
29	Jbel Tazerkount	AFOURAR BENI MELLAL	32°07'-32°14' N - 6°19'-6°40' W
30	<i>Jbel Zerhoun</i>	FES OUEST / SIDI KACEM	34°02' N - 5°25'-5°35' W
31	Mamora	RABAT	34°07' N - 6°36' W
32	<i>Oued Korifla</i>	ROMMANI	33°43' N - 6°45' W
33	Oued Cherrat	MOHAMMEDIA / ROMMANI	33°32'-33°44' N - 6°50'-7°01' W
34	<i>Tsili</i>	OULMES	33°28' N - 6°23' W
35	El Harcha	OULMES - MOULAY BOU AZZA - KHEMISSET	33°31' N - 6°07' W
36	Kharrouba	MEKNES	33°33' N - 5°50' W
37	<i>Ment</i>	AGUELMOUS	33°16' N - 5°56' W
38	Bou Riah-Beddouz	OULMES - MOULAY AZZA	33°18' N - 6°24' W
39	Khatouat	EZZHILIGA	33°13' N - 6°52' W
40	Ouardane	AGUELMOUS	33°06' N - 5°51' W
41	Beni Zemmour	QASBAT - TADLA	32°46' N - 6°05' W
42	Deroua	AFOURAR	32°18' N - 6°36' W
43	Marais de la Palmeraie	MARRAKECH OUEST	31°42' N - 8°02' W
44	M'Sabih Talaa	CHICHAWA	31°49' N - 8°32' W
45	Jbel Taghioult	KSABI	32°36' N - 4°08' W
46	Jbel Ayachi	MIDELT / RICH / TOUNFITE	
47	<i>Grotte d'Akyam</i>	TINERHIR	31°51'-32° N - 5°30'-5°45' W

Rapport thématique sur les zones protégées du Maroc

48	Bou Tferda	IMILCHIL / BENI MELLAL	32°15' N - 5°55' W
49	Tamga	BENI-MELLAL ZAWYAT AHANCAL	31°55'-32°02' N - 6°03'-6°12' W
50	Aqqa Wabzaza	ZAWYAT AHANCAL	31°57' N - 6°20' W
51	Imi-N-Ifri	AZILAL	31°44' N - 6°58' W
52	Sidi Meskour	TELOUAT / DEMNATE AZILAL / SKOURA	31°31' N - 7°01' W
53	Vallée Teloat	TELOUAT	31°17' N - 7°08'-7°23' W
54	Aghbar	TIZI N'TEST	30°55' N - 8°20'-8°27' W
55	Tichka	IGLI	30°54' N - 8°36' W
56	Ain Asmama	IMOUZZER IDA-OU-TANANE	30°45'-31°N - 9°14' W
57	Jbel Amsittene	TAMANAR	31°10' N - 9°38' W
58	Ademine	AIT BAHA	30°19' N - 9°20' W
59	Tafinegoult	TIZI N'TEST	30°45' N - 8°22' W
60	Assads	TAROUDANT	30°04'-30°14' N - 8°40'-8°53' W
61	Dar Lahoussine	ANEZI	29°57' N - 9°18' W
62	Jbel Kest	ANEZI / TAFRAOUTE	29°47' N - 8°50'-9°07' W
63	Anezi	ANEZI	29°36' N - 9°23' W
64	Ait Er Kha	BOUN IZAKARN	29°22' N - 9°38' W
65	Boû Timeszguida	SIDI IFNI	29°12' N - 10°01' W
66	Jbel Sargho	AGDZ	
67	Oued Todra	TINERHIR	31°36' N - 5°34' W
68	El Kheng	GOULMIMA / AR RACHIDIA	31°51' N - 4°33' W
69	Jbel Krouz	FIGUIG / JBEL GROUZ MENGOUB	32°05' N - 1°19'-2°04' W
70	Merzouga	ERFOUD / HASSI BERABER	31°08' N - 4° W
71	Msissi	MSISSI	31°12' N - 4°51' W
72	Oued Mird	HASSI BOU HAIARA	30°02'-30°19' N - 5°11'-5°25' W
73	Oasis de Tissint	TISSINT	29°50' N - 7°15' W
74	Imaoun	TLETA TAGMOUT / AKKA	29°35' N - 8°18' W
75	Ait Oumribet	TALGHAYCHT	28°40' N - 8°33'-9° W
76	Oued Tighzer	ASSA / HASSI RTEM	28°19' N - 9°12' W
77	Msseyed	HASSI ARSANE HASSI BOU AL M'AMRA HASSI BOU TALHA	28°20'-28°30' N - 9°50'- 10°55' W

DOMAINE CONTINENTAL - ZONES HUMIDES

N°	S.I.B.E.	Cartes au 1/100.000	COORDONNEES
H 1	Wad Zegzel amont	BERKANE	34°48'-34°52'N - 2°21'-2°24' W
H 2	Barrage Mohammed V	AL YOUNE	34°41' N - 2°57' W
H 3	Aïn de Bou Adel	GHAFSAY	34°33' N - 4°30' W
H 4	Merja Bokka	S' YAYA DU GHARB	34°22' N - 6°16' W
H 5	Oued Fouwarate	RABAT	34°10' N - 6°32' W
H 6	Daya Mamora	RABAT	34°07'N - 6°36' W
H 7	Daya Sidi Bettache	ROMMANI	33°33' N - 6°53' W
H 8	Barrage El Maleh	MOHAMMEDIA / AL GARA	33°30' N - 7°20' W
H 9	Dayet Ar-Roumi	KHEMISSSET	33°45' N - 6°12' W
H 10	Dwiyate	FES OUEST	34°03' N - 5°06' W
H 11	Barrage Idriss 1er	FES EST	34°07' N - 4°40' W
H 12	Oued El Bared	RIBAT AL KHAYR	33°57' N - 4° W
H 13	Guelta Tamda	RIBAT AL KHAYR	33°50' N - 4°04' W
H 14	Dayet Iffer	SEFROU	33°36' N - 4°54' W
H 15	Dayet Aoua	EL HAJEB	32°10' N - 5°32' W
H 16	Plan d'eau Zerrouka I	EL HAJEB	33°33' N - 5°05' W
H 17	Oued Tizguit	EL HAJEB	33°29'-33°34'N - 5°05' W
H 18	Dayet Ifrah	SEFROU	33°34' N - 4°56' W
H 19	Gorges d'A'azzi	BOULMANE	33°29' N - 4°37' W
H 20	Source de Tit Zill	BOULMANE	33°20' N - 4°53' W
H 21	Aguelmam Afenourir	AZROU	33°17' N - 5°16' W

Rapport thématique sur les zones protégées du Maroc

H 22	Aguelmam N'Tifounassine	AZROU	33°09' N - 5°06' W
H 23	Plan d'eau Amghass	AZROU	33°23' N - 5°27' W
H 24	Aguelmam Wiwane	AZROU	33°08' N - 5°21' W
H 25	Aguelmam Sidi Ali	AZROU / BOULMANE	33°05' N - 4°59' W
H 26	Aguelmam Azegza	ITZER	32°58' N - 5°26' W
H 27	Aguelmam Mi'Ammi	ITZER	32°54' N - 5°22' W
H 28	Aguelmam Abekhane	ITZER	32°40' N - 5°31' W
H 29	Barrage Al Massira	MACHRA BEN ABBOU BENGRIR	32°30' N - 7°30' W
H 30	Sebkha Zima	YOUSSOUFIA	32°05' N - 8°40' W
H 31	Sahb Al Majnoun	BENGRIR	32°07' N - 7°45' W
H 32	Cascades d'Ouzoud	AFOURAR	32° N - 6°44' W
H 33	Lac d'Isli	IMILCHIL	32°13' N - 5°32' W
H 34	Lac de Tislite	IMILCHIL	32°12' N - 5°38' W
H 35	Oued Lakhdar	AZILAL	31°37'-31°42'N - 6°32' W
H 36	Assif Reyhaya	OUKAIMEDEN-TOUBKAL	31°08'-31°21'N - 7°55'-7°59' W
H 37	Assif N'Ouarzane	OUKAIMEDEN-TOUBKAL	31°03'-31°10'N - 7°57' W
H 38	Assif Ait Mizaine	OUKAIMEDEN-TOUBKAL	31°03'-31°13'N - 7°54'-7°57' W
H 39	Lac d'Ijni	OUKAIMEDEN-TOUBKAL	31°02' N - 7°53' W
H 40	Assif N'Tifnoute	OUKAIMEDEN-TOUBKAL TALIWINE	31°01' N - 7°51' W
H 41	Source Tizi N'Test	TIZI N TEST	34°09' N - 4°44' W
H 42	Barrage Al Mansour	OUARZAZATE	30°58' N - 6°41' W
H 43	Daya Tamezguidat	ERFOUD	31°06' N - 4°03' W

DOMAINE LITTORAL

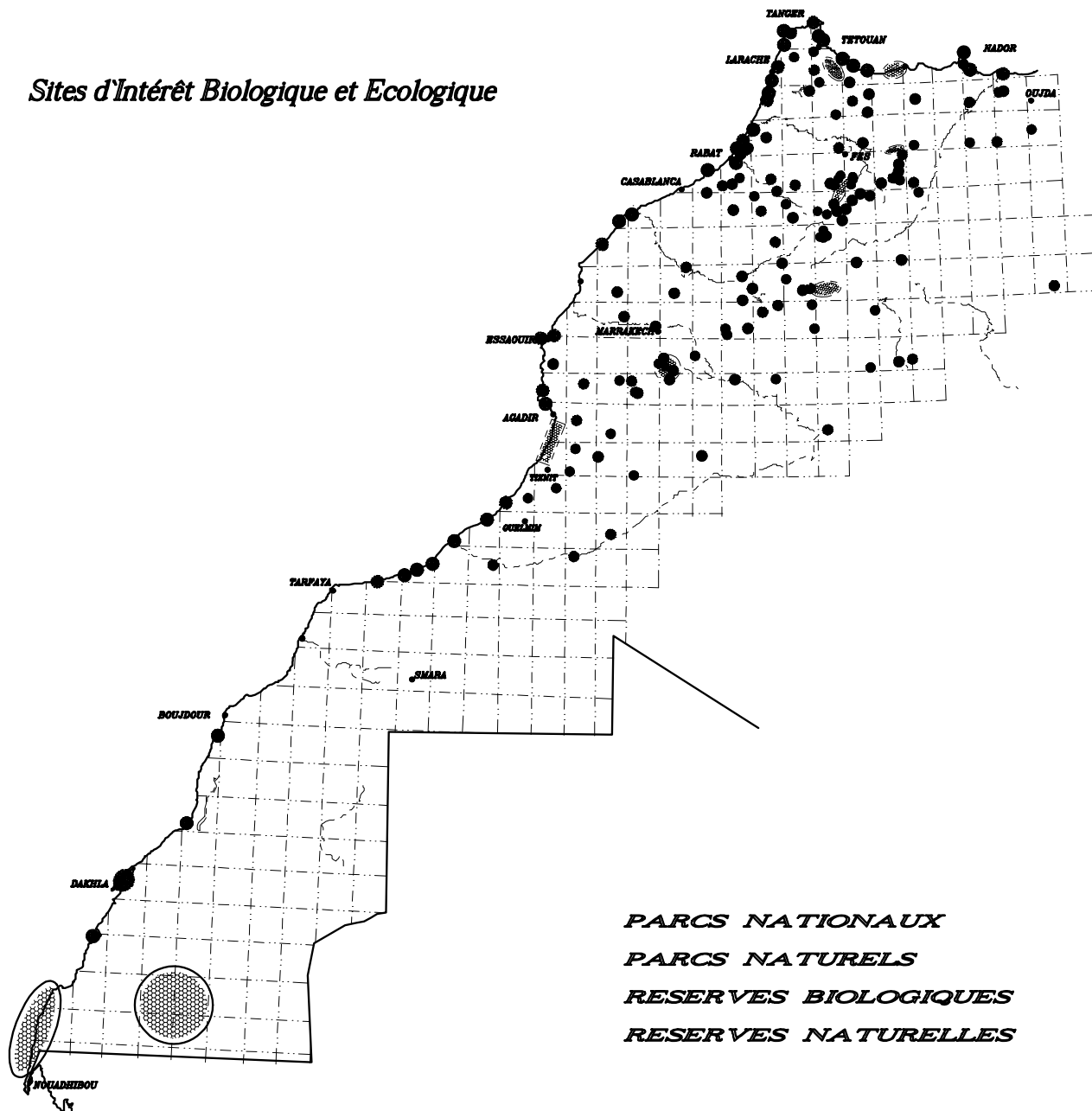
N° SIBE	S.I.B.E.	Cartes au 1/100.000	COORDONNEES
L 1	Embouchure Moulouya	SAYDIA	35°06' N - 2°22' W
L 2	Sebkha Bou Areg	NADOR	35°10' N - 2°45'-2°57' W
L 3	Cap des 3 fourches	NADOR / KEBDANI	35°26' N - 2°59' W
L 4	P.N. AL HOCEIMA	AL HOCEIMA / BNI BOUFRAH	34°55'-35°15'N - 3°57'-4°25' W
L 5	Cirque d'El Jebha	AL JABHA	35°12' N - 4°39' W
L 6	Côte Rhomara	AL JABHA / CHEFCHAOUEN	35°20' N - 4°50'-5°01' W
L 7	Koudiet Taifour	TETOUAN	35°41' N - 5°15' W
L 8	Lagune de Smir	TETOUAN	35°44' N - 5°20' W
L 9	Jbel Moussa	TETOUAN	35°54' N - 5°25' W
L 10	Cap Spartel	TANGER	35°47' N - 5°45' W
L 11	Oued Tahadart	TANGER	35°34' N - 6° W
L 12	Marais de Larache	LARACHE	35°12' N - 6°05' W
L 13	Merja Oulad Skhar	LARACHE	35°04' N - 6°13' W
L 14	Merja Bargha	LARACHE	35°02' N - 6°13' W
L 15	Merja Halloufa	SOUK EL ARBA DU GHARB	34°58' N - 6°15' W
L 16	Merja Zerga	SOUK EL ARBA DU GHARB	34°51' N - 6°16' W
L 17	Sansouire du Sebou	RABAT	34°18' N - 6°37' W
L 18	Sidi Bourhaba	RABAT	34°14' N - 6°41' W
L 19	Falaise de Sidi Moussa	RABAT	34°07' N - 6°45' W
L 20	Ilots de Bou Regreg	RABAT / ROMMANI	34° N - 6°49' W
L 21	Ilot de Skhirat	MOHAMMEDIA	33°53' N - 7°04' W
L 22	Baie de Haouzia	AZEMMOUR	33°18' N - 8°24' W
L 23	Jorf Lasfar	EL JADIDA	33°10' N - 8°38' W
L 24	Sidi Moussa-Oualidia	EL JADIDA / SIDI SMAINE OUALIDIA	32°40'-33°06'N - 8°50' W
L 25	Dunes d'Essaouira	ESSAOUIRA / TAMANAR	31°22'-31°35'N - 9°48' W
L 26	Archipel d'Essaouira	ESSAOUIRA / TAMANAR	31°30' N - 9°48' W
L 27	Embouchure du Tamri	TAGHAZOUT	30°43' N - 9°51' W
L 28	Cap Ghir	TAGHAZOUT / AGADIR	30°35' N - 9°43'-9°50' W
L 29	P.N. SOUSS-MASSA	AGADIR / TIZNIT	30°05'-30°22' N - 9°35' W
L 30	Foum Assaka	SIDI IFNI	29°07' N - 10°25' W
L 31	Plage Blanche	TAFNIDILT	28°55'N - 10°30'- 10°56' W

Rapport thématique sur les zones protégées du Maroc

L 32	Embouchure Oued Drâa	CAP DRAA / TAFNIDILT TAN TAN	28°30'-28°41'N - 10°53' - 11°08' W
L 33	Oued Chebeika	WAD WA'AR / TAN TAN	28°17'N - 11°32' W
L 34	<i>Oued Amma Fatma</i>	WAD WA'AR	28°13'N - 11°46' W
L 35	<i>Oued El Ouar</i>	WAD WA'AR	28°12'N - 11°52' W
L 36	Lagune de Khnifiss	FOUM AGOUTIR / TARFAYA	28°03'N - 12°15' W
L 37	Pointe d' Awfist	AWFIST	25°46'N - 14°38' W
L 38	<i>Hassi Touf</i>	CHTOUKANE	24°38'N - 14°59' W
L 39	Baie de Dakhla	AD-DAKHLA	23°31'N - 15°43' W
L 40	<i>Baie de Cintra</i>	LAGTOUFA	22°49'N - 16° 20'W
L 41	P.N. DAKHLA S/2	SEBKHA LAHDARTWIL AGARGAR EL ABIOD / LAGWIRA	20°54'-22°19'N - 16°50' - 17°10'W

ROYAUME DU MAROC

Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique



Découpage cartographique au 1/100.000 - MAROC

BULLETIN OFFICIEL N° 1148 DU 26 OCTOBRE 1934

DAHIR du 11 Septembre 1934 (1^{er} Joumada II 1353)
sur la création de Parcs Nationaux

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes - Puisse
Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

A DECIDE CE QUI
SUIT:

ARTICLE PREMIER - Les régions ou sections de régions naturelles de la zone française de l'empire chérifien dont il importe, pour des raisons scientifiques ou touristiques, et, d'une manière générale, d'utilité sociale caractérisée, d'assurer le maintien de leur état existant, peuvent être érigées en "Parcs Nationaux".

ARTICLE DEUX - Le droit de propriété et les droits réels portant sur des terrains englobés dans les parcs Nationaux doivent être exercés sans que l'état et l'aspect extérieur de ces terrains, tels qu'ils existaient au moment de la création des parcs, puissent être modifiés.

Tous les actes de nature à entraîner leur changement, tel que: coupes d'arbres, ouverture de tranchées ou de carrières, constructions définitives ou temporaires, pâturage intensif, etc., sont interdits, à moins qu'ils n'aient autorisés par l'administration des Eaux et Forêts.

Les travaux de mine, souterrains ou superficiels, demeurent soumis aux dispositions du Dahir du 1^{er} Novembre 1929 (28 Joumada I 1348) portant règlement minier au Maroc et, notamment, à celles de son article 65.

L'interdiction joue dès l'ouverture de l'enquête qui précède la création du Parc national et durant toute la procédure; elle cesse d plein droit à l'expiration du délai de deux ans qui suit l'ouverture de l'enquête, si la création du parc n'est pas intervenue dans la forme prévue à l'article suivant.

ARTICLE TROIS - La création d'un parc National est décidée par arrêté de Notre Grand Vizir qui prescrit, s'il y a lieu, les mesures à la préservation ou à la reconstitution de la faune et de la flore dans l'intérieur du parc, en particulier, l'interdiction de la chasse, de la pêche, du pâturage pendant une périodes plus ou mois prolongée.

ARTICLE QUATRE - Les infractions prévues aux titres 4,5, et 6 du Dahir du 10 Octobre 1917 (20 Hija 1335) sur la conservation et l'exploitation des forêts, commises à l'intérieur des parcs nationaux, sont constatées, poursuivies et punies conformément aux dispositions des titres 4,5,6,7 et 8 du dit Dahir.

Les autres infractions aux prescriptions du présent Dahir ou des Arrêtés pris pour son exécution, sont constatées et poursuivies conformément aux mêmes dispositions; elles sont punies d'une amende de 20 0 500 francs et d'un emprisonnement de six jours à deux mois, u de l'une de ces deux peines seulement.

La remise en état des lieux est obligatoirement ordonnée par le jugement de condamnation.

Les délits de chasse et de pêche commis à l'intérieur des parcs Nationaux, sont poursuivis à la diligence de l'administration des Eaux et Forêts, sans préjudice du droit qui appartient au ministère public.

ARTICLE CINQ - L'Etat peut acquérir par voie d'expropriation des terrains situés dans les parcs Nationaux qu'il juge nécessaire d'incorporer au domaine.

ARTICLE SIX - Il sera crée un comité consultatif des Parcs Nationaux.

Les mesures à prendre à cet effet sont laissées à la détermination du Commissaire résident général.

ARTICLE SEPT - Un arrêté de Notre Grand Vizir fixera la procédure à suivre en vue de la création de Parcs Nationaux.

Fait à Rabat, le 1er Joumada II 1353.
(11 Septembre 1934)

Vu pour promulgation et mise à exécution:

Rabat, le 09 Octobre 1934

*Pour le Commissaire Résident Général
et par délégation,
Le Ministre Plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,*

J. HELLEU

Annexe 4

Les niveaux de Priorités²

Afin de dégager un embryon de stratégie pour le réseau national d'Aire protégée du Maroc, 3 niveaux de priorité ont été définis. Leur discrimination s'appuie sur les échéances de temps jugées maximales pour mettre en place le statut de protection et les modes de gestion, avant que les seuils de dégradations ne soient trop élevés, et compromettent donc la conservation du site -

Priorité n°1 :

Le SIBE doit être rapidement placé sous un statut de protection (type parc et réserve) au plus avant une échéance de 5 ans, et ce pour les raisons suivantes (à considérer comme cumulatives ou exclusives):

- ⇒ Rapidité alarmante des dynamiques de régression et des processus d'altération qui risquent de devenir irréversible;
- ⇒ Importance majeure du SIBE pour le patrimoine naturel marocain;
- ⇒ Importance majeure du SIBE pour le capital "biodiversité" marocain;
- ⇒ Importance majeure du SIBE pour l'équilibre écologique d'une région;
- ⇒ Importance majeure du SIBE pour l'équilibre social et économique d'une région;

Les SIBE de priorité 1 constituent un total de **51 unités** spatiales "parc" et "réserve" créées ou à créer

Priorité n°2 :

Le SIBE devra bénéficier d'un statut de protection au plus avant une échéance de huit ans, et ce pour les raisons suivantes (à considérer comme cumulatives ou exclusives):

- ⇒ Accroissement modéré des pressions d'ordre altérage sur le milieu;
- ⇒ Existence d'un seuil naturel de protection minimum;
- ⇒ Forte dégradation des milieux, mais difficultés d'ordre social, ou administratif ou juridique pour arriver à concrétiser un statut de protection (nécessité d'acquérir une expérience et des références par ailleurs);
- ⇒ Importance bioécologique du site (puisque classé comme SIBE) mais non prioritaire dans ses domaines de qualités par rapport à d'autres sites;
- ⇒ SIBE dont la mise en place dépend d'une stratégie ou de programmes d'actions régionaux ou nationaux (réintroduction d'espèces...) qui restent à mettre en œuvre.

Les SIBE de priorité 2 constituent un total de **44 unités** spatiales créées ou à créer.

Priorité n°3 :

Le SIBE devra bénéficier d'un statut de protection à terme, qui peut intervenir après une échéance de dix ans, si la conjoncture ne permet pas de procéder plutôt à sa classification.

Les SIBE de priorité 3 constituent un total de **59 unités** spatiales créées ou à créer.

² Etude Nationale les Aires Protégées, Département des Eaux et Forêts.

Annexe 5**Protected Areas Management**

Project Category:	Protected Areas
Funding Source:	Global Environment Facility (GEF)
Funding Type:	Grant
Amount (USD):	US\$10,100,000
Location:	Africa: Morocco
Status:	
Period:	Started in 1998.
Description:	Project objectives include the establishment of a representative system of protected area in Morocco and sustainable conservation management in cooperation with local population. Project components are: (i) implementation of existing conservation management plans for selected protected areas; (ii) preparation and implementation of conservation management plans for up to ten selected sites of biological and ecological interest (SIBEs); (iii) capacity building in the area of conservation management and study on resource mobilization; and (iv) public awareness activities in order to promote public understanding about nature conservation.

Transhumans for Biodiversity Conservation in the Southern High Atlas

Project Category:	Protected Areas
Funding Source:	Global Environment Facility (GEF)
Funding Type:	Grant
Amount (USD):	US\$4,370,000
Location:	Africa: Morocco
Status:	
Period:	Started in 2000.
Description:	The project will conserve globally significant biodiversity in the southern flank of the High Atlas through an adaptive management scheme integrating pastoral range management with biodiversity conservation in a grazing-dependent ecosystem. Simultaneous global and local benefits are expected, which would ensure both a demonstration effect and a self-sustaining local process after project completion. Threats to biodiversity are rooted in imbalanced incentives towards indiscriminate settlement, conversion of wetlands and common pastures for crops, reduced mobility of livestock, and lack of awareness. The Alternative will address these root causes through a revival of biodiversity-friendly transhumance and common property management regimes, land use planning and innovative incentives for rangeland and wildlife biodiversity conservation. The GEF increment will remove institutional, economic, technological, information, and policy barriers to demonstrate the effectiveness of this innovative approach, and its applicability to other areas characterized by aridity, ecosystems co-dependent on ruminant grazing, and traditional common property management regimes that still remain viable. The project meets priorities set by the National Biodiversity Strategy, by GEF Operational Guidelines, and by the agro-biodiversity policy note (GEF/c.12/inf.10), for the "promotion of pastoral systems and grazing practices that ensure dryland biodiversity conservation".

- ✓ Projet MEDWETCOAST : Protection et aménagement de cinq sites. Financement est assuré par le FEM et le FFEM.

Annexe 6

La Liste des zones humides marocaines d'importance internationale

Site	Date de désignation	Etat Région, Province	superficie	cordonnées
* Baie de Khnifiss	20/06/80	Tan Tan	6,500ha	28°00'N 012°15'W
* Lac d'Afenhourir	20 6/80	Ifrane	250ha	33°15'N 005°15'W
* Merja Sidi Boughaba	20/06/80	Kénitra	600ha	34°15'N 006°40'W
* Merja Zerga	20/06/80	Kénitra	7,000ha	34°50'N 006°20'W